



1 place de la Mairie
81290 VIVIERS-LÈS-MONTAGNES

Madame, Monsieur,

Le conseil Municipal, les employés de la commune se joignent à moi pour vous présenter leurs meilleurs vœux pour cette année 2021. Nous vous souhaitons une année remplie d'espérance et d'humanité. Nous avons une pensée pour tous ceux qui ont perdu un être cher à leur cœur et tous ceux concernés par la maladie.

Compte tenu de la réglementation sanitaire en vigueur qui ne permet pas, à l'heure actuelle, les réunions publiques ni la traditionnelle cérémonie des vœux, et afin de vous tenir informés des orientations prises par votre municipalité, nous vous remercions pour le temps que vous consacrerez à la lecture de ce courrier.

Viviers-lès-Montagnes, notre belle bastide, a tellement grandi durant ces cinquante dernières années ! Nous sommes passés de 700 habitants à 2000 habitants. Une croissance importante de notre population avec un équilibre des tranches d'âges : 473 habitants ont moins de 18 ans et 405 sont retraités (source Insee 2012-2017).

Ainsi, durant notre 1^{er} mandat, de 2014 à 2020, la municipalité a créé de nombreux équipements afin de répondre tant aux besoins imposés par cette croissance rapide que pour répondre à vos attentes légitimes. **L'arrivée proche de deux projets très structurants pour notre village**, d'une part l'autoroute « routière » mettant l'entrée de Toulouse à 30 minutes de notre village et d'autre part, l'autoroute « internet » avec le Très Très Haut Débit (TTHD) éligible à chaque maison, **m'amène à vous écrire pour vous présenter les grands axes de notre action municipale pour les six prochaines années.**

Notre 2^{ème} mandat, de 2020 à 2026, commence avec une année de retard compte tenu d'une installation tardive du conseil municipal en juillet avec un 2^{ème} tour des élections municipales le 28 juin, suivi d'une action en justice menée par le groupe d'opposition avec un jugement rendu fin octobre. Il en ressort que le groupe opposition a été débouté sur la totalité de leurs demandes pour invalider l'élection. En conséquence, le Tribunal a pleinement confirmé la décision des Viviéroises et Viviérois et pleinement légitimé le mandat que vous avez bien voulu nous confier.

Les projets portés par votre Municipalité seront principalement orientés **vers la valorisation de notre patrimoine public, de notre patrimoine historique, de notre patrimoine privé existant** avec une priorité à **la transition écologique.**

Patrimoine public :

L'ensemble des bâtiments anciens comme la salle Roger Fabre, seront rénovés. L'objectif étant d'améliorer nos équipements pour le confort de tous les utilisateurs et de faire baisser les coûts de fonctionnement.

L'ensemble du réseau d'éclairage urbain existant sera modernisé pour intégrer la LED. Le centre historique bénéficiera en plus d'un éclairage « intelligent » tout en conservant son aspect actuel. Le but étant de faire baisser de 80% la facture globale d'électricité, de conserver un éclairage de nuit tout en réduisant la pollution nocturne.

L'ensemble du réseau assainissement collectif existant sera rénové. Pour le centre historique, ce réseau d'assainissement sera séparé des autres réseaux, la station d'épuration sera entièrement modernisée. Pour tous les secteurs pouvant recevoir de l'assainissement collectif, de nouveaux réseaux seront construits pour remplacer ou compléter les stations individuelles. Notre objectif étant de maîtriser tous les rejets polluants liés à notre mode de vie.

L'ensemble de la voirie existante sera sécurisé. La D50, le chemin sur la Cal, l'axe Verdalle-Saix, la D621, axe Soual-Labruguière, seront adaptés pour permettre la libre circulation des piétons et des vélos. L'objectif est de développer les déplacements doux, en toute sécurité sur notre commune avec, en priorité, les axes les plus fréquentés.

Patrimoine historique :

L'ensemble de points remarquables de notre village feront l'objet d'une mise en valeur : lumière, signalisation particulière. L'objectif est de développer l'attractivité touristique de notre bastide située sur le chemin de Saint Jacques de Compostelle, traversée du Nord au Sud par la « vélo route » qui, depuis l'Aveyron, suit la vallée du Tarn jusqu'à Albi puis Saint-Sulpice pour suivre l'Agout à Carbes pour enfin rejoindre Castres puis Revel.

Une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) sera créée avec la participation des Bâtiments de France pour protéger notre bastide et ainsi valoriser notre village. Le but est de préserver notre patrimoine et d'éviter sa destruction.

Notre église sera rénovée intérieurement et extérieurement. L'objectif est de permettre une meilleure accessibilité, un meilleur confort et une valorisation de notre principal monument, ce bel édifice du XII^e siècle.

Patrimoine privé :

L'ensemble des projets de rénovation feront l'objet d'une attention particulière pour favoriser les économies d'énergie, le développement des énergies vertes, la mise aux normes. Le but étant de privilégier la rénovation plutôt que les constructions neuves.

Au sein de l'AVAP, nous aiderons les propriétaires à corriger les erreurs du passé, nous veillerons au strict respect des consignes des bâtiments de France. L'objectif étant de retrouver notre bastide, de conserver notre patrimoine architectural.

L'ensemble des propriétaires seront encouragés à participer à la valorisation de notre commune, soit au travers de concours, soit par des aides.

Voici les grands axes du plan d'action pour ce 2^{ème} mandat qui seront menés par votre municipalité.

Un dossier fera notre actualité en décembre 2020 et janvier 2021 et vous concernera directement : l'adressage.

Adressage :

La commune ayant beaucoup grandi, de nombreuses erreurs d'adresses existent et peuvent avoir des conséquences tragiques. Trop d'erreurs actuellement qui peuvent coûter des vies en retardant l'arrivée des secours.

Décidé au niveau national, il a pour but de mettre à jour les coordonnées géographiques de chaque parcelle et bâtiments des communes. Il a aussi vocation d'éviter les doublons pour les communes ayant un même code postal. Ainsi à titre d'exemple le code postal de notre commune est commun avec 3 autres communes, avec des voies portant la même dénomination.

Il facilitera donc une géolocalisation précise, pérenne et permettra de créer une base commune et immuable de localisation. Il optimisera le fonctionnement de la collectivité et de l'administration et permettra une meilleure intervention des secours tant à la personne qu'aux biens.

Il s'agit en somme de nous mettre en conformité avec la réglementation nationale.

Par conséquent, nous allons changer structurellement notre mode d'adressage :

- Pour la numérotation, nous allons passer au système métrique avec comme point « 0 », le début de chaque axe, par rapport à la mairie.

- Tous les lieux dits seront ainsi « normalisés ».

Ainsi, votre numéro d'habitation sera la valeur de la distance en mètre entre le début de la rue et votre portail d'entrée ou porte d'entrée, avec le maintien d'un côté pair ou impair. L'objectif est que les secours puissent, sans erreur, venir vous porter secours, là où vous êtes, dans le bâtiment où vous vous trouvez. Nous ne pourrons pas tenir les réunions publiques prévues en raison de la crise sanitaire actuelle. Pour tous renseignements, il vous faudra vous rapprocher de vos référents de quartier.

En conclusion :

Bien entendu, tout ne pourra pas être fait en six mois. Il ne faut pas confondre vitesse et précipitation. Il faudra faire preuve de patience. **Il s'agit de projets compliqués, longs et très techniques.** Comme pour le 1^{er} mandat, nous mettrons tout en œuvre pour bénéficier du maximum de subventions. Comme promis, à situation constante, nous n'augmenterons pas les impôts communaux existants : taxe d'habitation 11,09%, taxe foncière sur le bâti 18,32% et taxe foncière sur le non bâti 77,96% afin d'atteindre 12 années (2014 à 2026) sans aucune augmentation.

Vous donner de la visibilité sur les grandes orientations des actions de votre municipalité pour les six prochaines années, **permettra à chacun d'entre nous, de contribuer à rendre notre village meilleur.** J'ai présenté et proposé au vote ces grandes orientations lors du dernier conseil qui s'est tenu le jeudi 17 décembre 2020. Il a été voté à l'unanimité. Individuellement, nous pouvons contribuer à ce projet : en entretenant notre maison, notre jardin, les abords de notre maison ou trottoir, en respectant les règles du bien vivre ensemble, heures de tonte, bruit nocturne, tri sélectif, gestion des déchets, en réalisant des travaux respectant les règles d'urbanisme, en ayant un comportement citoyen sur la route et en faisant preuve de solidarité, d'entraide dans ces moments difficiles.

Je suis conscient des efforts et de la gêne que ces travaux vont causer, de l'agacement qu'ils peuvent occasionner. Mais pour la majorité municipale « Viviers au Cœur » le sens du devoir, l'abnégation et le courage sont nos valeurs premières. **Ce projet municipal, et tous vos efforts seront récompensés avec un patrimoine public, un patrimoine historique, un patrimoine privé valorisés.**

Nous vous renouvelons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.



Le Maire,

Alain VEUILLET

